

## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 0358/03/2018 JOBLOT  
Date du repérage : 28/03/2018

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

<b>Désignation du ou des bâtiments</b> <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : .... <b>Bouches-du-Rhône</b> Adresse : ..... <b>Résidence "Les Cigales de l'Emperi", 163 et 183 Boulevard Victor Joly</b> Commune : ..... <b>13300 SALON DE PROVENCE (France)</b> <b>Section cadastrale AH N°88, Parcelle numéro : NC,</b> Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>Porte A210 Lot numéro 118</b>	<b>Désignation du propriétaire</b> <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . <b>Mme JOBLOT</b>
<b>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</b> Nom et prénom : <b>SCP David MOYA et Emilie TEDDE- MARCOT</b>	<b>Repérage</b> Périmètre de repérage : <b>Un Appartement de Type 2.</b>
<b>Désignation de l'opérateur de diagnostic</b> Nom et prénom : ..... <b>M. TENA Vincent</b> Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... <b>Alpes diagnostics</b> Adresse : ..... <b>240 montée des vraies richesses 04100 Manosque</b> Numéro SIRET : ..... <b>794071233</b> Désignation de la compagnie d'assurance : ... <b>Axa assurances</b> Numéro de police et date de validité : ..... <b>6046945004 /</b>	
<b>Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)</b>	

**Surface loi Carrez totale : 39.48 m<sup>2</sup> (trente-neuf mètres carrés quarante-huit)**  
**Surface au sol totale : 48.98 m<sup>2</sup> (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**

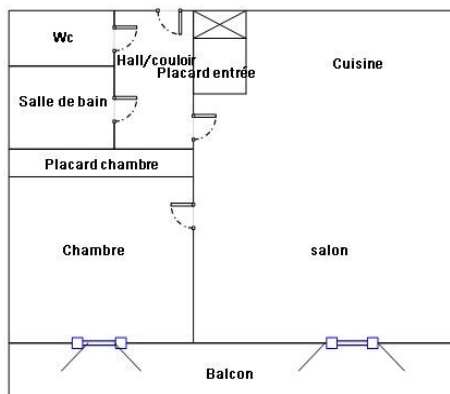
**Résultat du repérage**

Date du repérage : **28/03/2018**  
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**  
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Maître MOYA**  
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Hall/couloir	3.22	3.22	
Placard entrée	0.48	0.73	Surface occupée par un chauffe-eau fixe et obligatoire
WC	1.09	1.09	
Salle de bain	2.52	2.52	
Cuisine / Salon	21.9	21.9	
Chambre	8.66	8.66	
Placard chambre	1.61	1.61	
Balcon	0	9.25	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

**Surface loi Carrez totale : 39.48 m<sup>2</sup> (trente-neuf mètres carrés quarante-huit)**  
**Surface au sol totale : 48.98 m<sup>2</sup> (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**



Fait à **SALON DE PROVENCE**, le **28/03/2018**

Par : **M. TENA Vincent**

